

**AUDIT  
CONSULTANT**

**ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE  
ET SPORTIVE DU QUEYRAS**

Résidence Le Grand Laus  
05470 AIGUILLES

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31/12/2023

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE ET SPORTIVE DU QUEYRAS

**I) Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de *l'ASSOCIATION CULTURELLE SOCIALE ET SPORTIVE DU QUEYRAS* relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.*

**II) Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III) Justification des appréciations**

en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV) Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **V) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

**V) Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

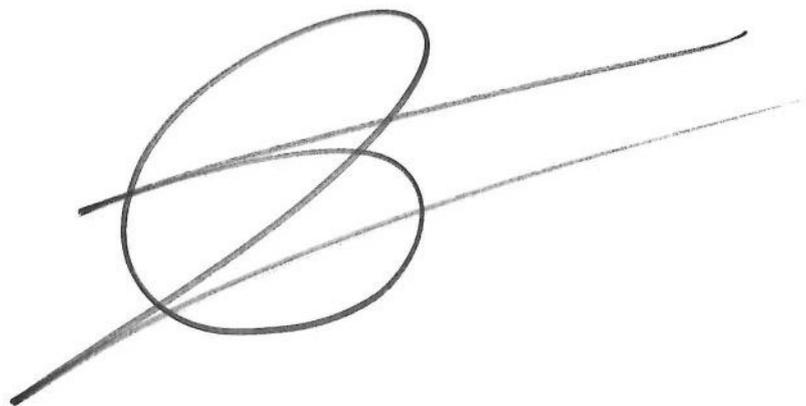
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

**Fait à MARSEILLE, le 27/02/2024**

**Le commissaire aux comptes**

**Pour AUDIT CONSULTANT**

**David CALVET**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' shape with a horizontal line crossing through it, and a long horizontal stroke extending to the right.

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	15 353	15 353					
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	752 025	439 987	312 038	348 714	36 676	10.52		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
<b>Immobilisations financières (1)</b>								
Participations et Créances rattachées	200		200	200				
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres	1 660		1 660	1 660				
<b>Total I</b>	769 238	455 340	313 898	350 574	36 676	10.46		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	<b>Créances (2)</b>							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	242 234		242 234	134 936	107 298	79.52	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	18 495		18 495	130 498	112 003	85.83	
	Valeurs mobilières de placement	422 310		422 310	413 901	8 409	2.03	
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	164 382		164 382	193 623	29 241	15.10	
Charges constatées d'avance (2)	454		454	499	45	9.03		
<b>Total II</b>	847 875		847 875	873 458	25 583	2.93		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 617 113	455 340	1 161 773	1 224 032	62 259	5.09		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau							
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	12 716		2 094		10 622	507.24
	<b>Situation nette (sous total)</b>	33 688		23 066		10 622	46.05
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	277 256		307 551		30 295	9.85
	Provisions réglementées	711 978		709 884		2 094	0.29
	<b>Total I</b>	1 022 922		1 040 502		17 580	1.69
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	53 919		47 195		6 724	14.25
	<b>Total III</b>	53 919		47 195		6 724	14.25
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 396		14 287		2 891	20.23
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	21 582		50 071		28 489	56.90
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	26 979		26 239		740	2.82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	17 078		27 287		10 208	37.41
	Instruments de trésorerie						
Produits constatés d'avance	7 897		18 452		10 555	57.20	
	<b>Total IV</b>	84 932		136 335		51 403	37.70
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	1 161 773		1 224 032		62 259	5.09

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

77 035 117 883

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations			751	12.10
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	751 137	708 108	43 029	6.08
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	37 910	28 264	9 646	34.13
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	39	879	840	95.57
<b>Total I</b>	<b>910 742</b>	<b>875 658</b>	<b>35 085</b>	<b>4.01</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	365 856	309 462	56 394	18.22
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	22 854	19 790	3 064	15.48
Salaires et traitements	414 265	411 034	3 231	0.79
Charges sociales	95 278	101 456	6 178	6.09
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	38 998	41 116	2 118	5.15
Dotations aux provisions	20 724		20 724	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	9 960	28 759	18 799	65.37
<b>Total II</b>	<b>967 935</b>	<b>911 618</b>	<b>56 317</b>	<b>6.18</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>57 193</b>	<b>35 960</b>	<b>21 232</b>	<b>59.04</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	11 599	1 310	10 288	785.18
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>	11 599	1 310	10 288	785.18
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	272	82	190	232.57
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>	272	82	190	232.57
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	11 326	1 228	10 098	822.01
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	45 866	34 732	11 134	32.06
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	15 469	7 445	8 024	107.77
Sur opérations en capital	31 956	30 941	1 015	3.28
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	14 000	327	13 673	NS
<b>Total V</b>	61 425	38 713	22 712	58.67
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	2 843	1 887	956	50.64
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total VI</b>	2 843	1 887	956	50.64
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	58 582	36 826	21 756	59.08
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>				
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	983 766	915 681	68 085	7.44
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	971 050	913 587	57 463	6.29
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	12 716	2 094	10 622	507.24

AUDIT CONSULTANT  
Commissaire aux Comptes

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	x
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	
Permanence ou changement de méthodes	
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Engagement en matière de pensions et retraites	x

  
AUDIT CONSULTANT  
Commissaire aux Comptes

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 161 773.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 910 742.41 Euros et dégageant un excédent de 12 715.57 Euros.

**AUDIT CONSULTANT**  
Commissaire aux Comptes

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

##### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

##### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

**AUDIT CONSULTANT**  
Commissaire aux Comptes

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 353		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	42 321		
Installations générales agencements aménagements divers	487 000		
Matériel de transport	112 025		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	108 357		
<b>TOTAL</b>	<b>749 703</b>		
Autres participations	200		
Prêts, autres immobilisations financières	1 660		
<b>TOTAL</b>	<b>1 860</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>766 916</b>		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			15 353	15 353
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			42 321	42 321
Installations générales agencements aménagements divers			487 000	487 000
Matériel de transport			112 025	112 025
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			108 357	108 357
<b>TOTAL</b>			<b>749 703</b>	<b>749 703</b>
Autres participations			200	200
Prêts, autres immobilisations financières			1 660	1 660
<b>TOTAL</b>			<b>1 860</b>	<b>1 860</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>766 916</b>	<b>766 916</b>

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	15 353			15 353
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	42 321			42 321
Installations générales agencements aménagements divers	165 638	29 262		194 900
Matériel de transport	95 839	4 402		100 242
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	97 190	5 161		102 352
<b>TOTAL</b>	<b>400 989</b>	<b>38 826</b>		<b>439 815</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>416 342</b>	<b>38 826</b>		<b>455 168</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	29 262				
Matériel de transport	4 402				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 161				
TOTAL	38 826				
TOTAL GENERAL	38 826				

**AUDIT CONSULTANT**  
Commissaire aux Comptes

### Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	709 884			2 094	711 978
TOTAL	709 884			2 094	711 978

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	33 195	20 724			53 919
Impôts	14 000		14 000		
TOTAL	47 195	20 724	14 000		53 919
TOTAL GENERAL	757 079	20 724	14 000	2 094	765 897
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles</b>		20 724	14 000		

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	18 450
Total	18 450

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 805
Dettes fiscales et sociales	8 686
Autres dettes	15 064
Total	32 556

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

AUDIT CONSULTANT  
Commissaire aux Comptes

**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.